DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE BEAUCOUZE

ARRÊTE MUNICIPAL 2023-31

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE
Portant réglementation du stationnement
LA HAIE DU MOULIN

Le Maire de la Commune de Beaucouzé,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n°82.623 du 22 juillet 1982 et n°83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R411-8 et R411-25,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992)

VU la demande de l'entreprise ERS FAYAT, en date du 08 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans le secteur concerné par les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1 – Circulation et limitation du stationnement

En raison de travaux de modification réseau électrique aérien suite aux travaux pour le compte Enedis déjà réalisés, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, lieux-dit La Haie du Moulin, le **27/03/2023.**

La circulation **pourra être perturbée. Il sera interdit de circuler dans les deux sens et de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds au droit du chantier. Il y aura empiètement sur chaussée et une largeur de 3 mètres sera maintenue.**

La signalisation sera fournie, installée puis retirée par l'entreprise ERS FAYAT.

Article 2 – Affichage et signalisation

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées par l'entreprise ERS FAYAT.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie : signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

Article 3 – Application et diffusion

Monsieur le Directeur des services de la Mairie de BEAUCOUZE,
ERS FAYAT, 15, rue Paul Langevin, 49240 AVRILLE,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANGERS, rue du Nid de Pie, 49000 ANGERS.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

A Beaucouzé, le 20 mars 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE BEAUCOUZE
Maine-et-Loire 49070

Yves COLLIOT

2022-112 (initiale)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de circulation 2023-51

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : ERS
Adresse : TSA 20001 140 avenue Jean Lolive
Code postal : 93691 Localité : PANTIN CEDEX Pays : France
Nom contact : Seljan Prénom contact : Aurélien
Téléphone : 663632281 Indicatif pays : +33
Fax : 241860921 Indicatif pays : +33
Courriel : 2310057348.231001DAC01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination :
Adresse :
Code postal : Localité : Pays :
Nom contact : Prénom contact :
Téléphone : Indicatif pays :
Fax : Indicatif pays :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée ; Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____
Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : LA HAIE DU MOULIN
Code postal : 49070 Localité : BEAUCOUZE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Modification réseau suite travaux ENEDIS déjà réalisé
Date prévue de début des travaux : 27/03/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 1 Date de début de réglementation 27/03/2023
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiétement sur chaussée ☒ Largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.02)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise ☐

Dénomination : ERS

Adresse : TSA 20001 140 avenue Jean Lolive

Code postal : 93691 Localité : PANTIN CEDEX Pays : France

Nom contact : Seljan Prénom contact : Aurélien

Téléphone : 663632281 Indicatif pays : +33

Fax : 241860921 Indicatif pays : +33

Courriel : a.seljan@ers.fayat.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Numéro d'affaire : _____

Fait à : PANTIN CEDEX Le : 08/03/2023

Nom : HOUDEMOND Prénom : Bérengère Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :

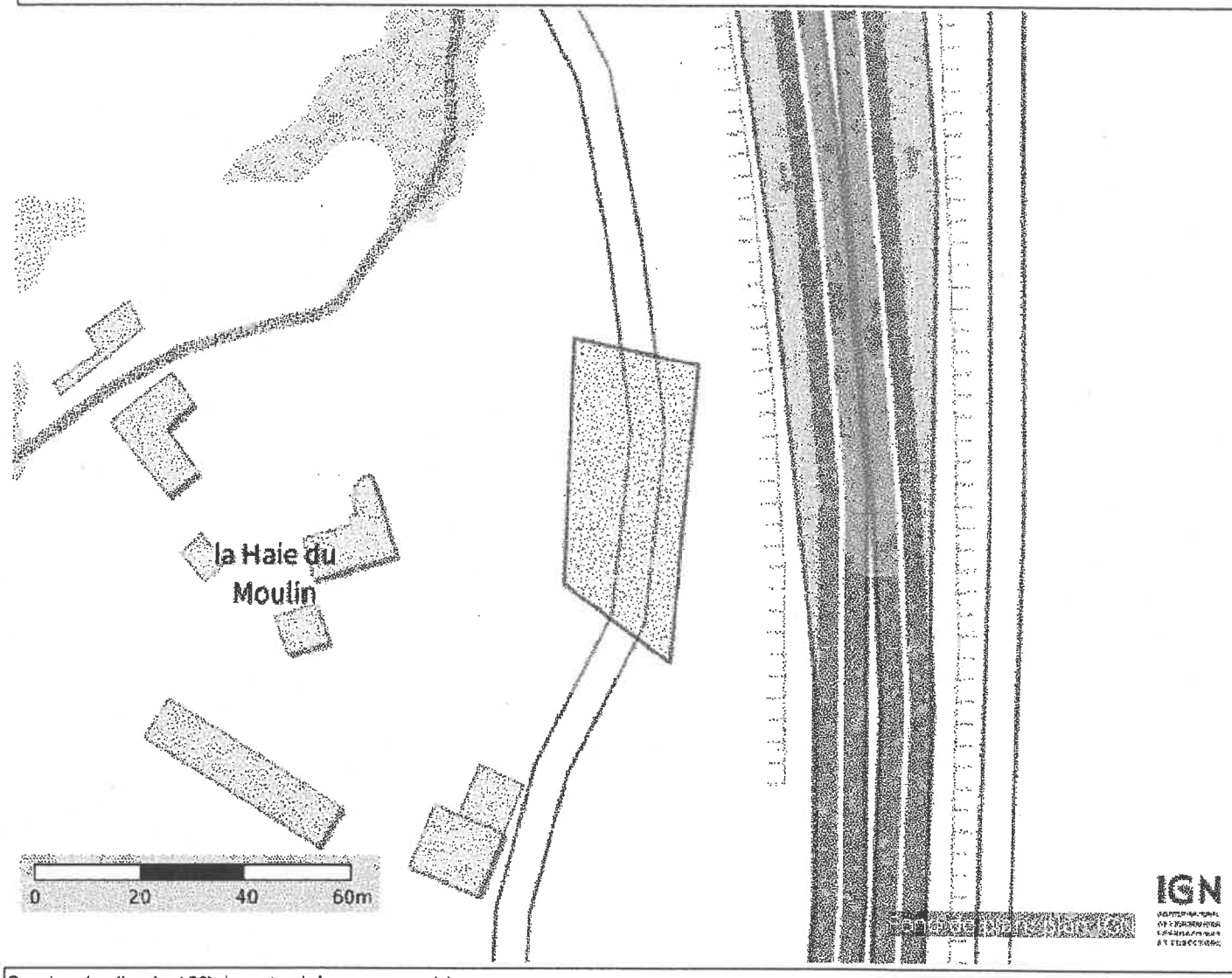

Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

427268. 9022920705 6716237. 50593389

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

-, 62266018614797 47, 49064408579110
-, 62234905888540 47, 49060058217421
-, 62241343190176 47, 49010760745864
-, 62268165280325 47, 49023810121602
-, 62266018614797 47, 49064408579110

(PlanDetail Protys v1.01)

ERS

TSA 20001
140 avenue Jean Lolive

93691 PANTIN CEDEX
France
Tel : +33241888700 Fax : +33241860921
2310057348.231001DAC01.01@aptidec.fr

Réf. Protys :	2310057348.231001DAC01
N° affaire :	

MAIRIE DE BEAUCOUZE
DIRECTION DES SCES TECHNIQUES
ESPLANADE DE LA LIBERTE
49071 BEAUCOUZE CEDEX
France

Courriel :
Tel : +33241481809
Fax : +33241481819

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : PANTIN CEDEX
Le : 08/03/2023
Signataire : HOUDEMOND Bérengère

(Accompagnement V5.10 1.02)